

PARTIE 2 (10 points)

Question 1 :

a- Calcul de l'ANCC : **(2 points)**

+ Capitaux propres (Total Actif - Total Passif)	3 700 000
- Ecart de conversion-actif (<i>Non valeurs</i>)	(30 000)
- Frais préliminaires (<i>Non valeurs</i>)	(90 000)
+ Plus-values nettes des coûts de sortie des éléments HE	130 000
+ Plus-values sur immobilisations corporelles nécessaires à l'exploitation	650 000
+ Provisions devenues sans objet	68 600
+ IS actif (1)	108 000
- IS Passif (2)	(36 600)
= ANCC (1 point)	4 500 000

(1) Calcul de l'IS actif : **(0,5 point)**

	Base (a)	Montant (a)x30%
Différences temporelles déductibles	240 000	72 000
Ecart de conversion-actif	30 000	9 000
Frais préliminaires	90 000	27 000
Total		108 000

(2) Calcul de l'IS passif : **(0,5 point)**

	Base (a)	Montant (a)x30%
Plus-value nette/biens fonciers HE	120 000	36 000
Plus-value nette/titres cotés acquis en 2013 (*)	2 000	600
Total		36 600

(*) La plus-value sur titres cotés acquis en 2008 est exonérée de l'IS.

b- Calcul du Goodwill : **(2,25 points)**

L'application de la méthode des anglo-saxons nécessite, au préalable, la détermination de la VSB et la capacité bénéficiaire qui lui est associée (CB_{VSB}) :

Détermination de la VSB : (1 point)

+ Total Actif	6 400 000
- Ecart de conversion-actif (<i>Non valeurs</i>)	(30 000)
- Frais préliminaires (<i>Non valeurs</i>)	(90 000)
- Valeur comptable des éléments HE	(510 000)
+ Plus-values sur immobilisations corporelles nécessaires à l'exploitation	650 000
+ Valeur d'utilité des biens loués (<i>Complément de substance</i>)	270 000
+ EENE (<i>Complément de substance</i>)	60 000
= VSB	6 750 000

Détermination de la CB_{VSB} : (0,75 point)

L'approche de calcul consistera à retraiter la (CB_{ANCCe}) pour aboutir à la (CB_{VSB}) :

CB_{ANCCe}	323 362
+ Bénéfice brut corrigé ANCCe = [$CB_{ANCCe}/(1-30\%)$]	461 946
+ Loyer du matériel	80 000
- Amortissement théorique du matériel loué	(90 000)
+ Charges financières	270 197
= Bénéfice brut corrigé VSB	722 143
- Impôt théorique	(216 643)
= CB_{VSB}	505 500

Application de la méthode des anglo-saxons : (0,5 point)

$$GW = \frac{1}{i} \times (CB_{VSB} - r VSB) \quad (0,25 \text{ point})$$

Ainsi, le GW s'élèvera à **300.000 DT**. (0,25 point)

c- Calcul de la valeur unitaire de l'action "World Confection" : (0,25 point)

- Valeur des capitaux propres (VCP) = ANCC + GW = 4.500.000 + 300.000 = **4.800.000 DT**
- Valeur unitaire de l'action : 4.800.000/30.000 = **160 DT**.

Question 2.a :

Parité d'échange et nombre d'actions à émettre : (0,25 point)

- Valeur unitaire des titres MM : 8.000.000/40.000 = 200 DT
- Valeur unitaire des titres WC : 4.800.000/30.000 = 160 DT

$$\frac{WC}{MM} = \frac{160}{200} = \frac{4}{5}$$

Soit 4 actions MM pour 5 actions WC

Le nombre d'actions à émettre par la société absorbante MM sera déterminé comme suit :

Nombre d'actions à échanger x parité d'échange : 30.000 x (4/5) = 24.000 actions nouvelles.

Prime de fusion : (0,25 point)

- (Valeur unitaire d'échange de l'absorbante – Valeur nominale) x nombre d'actions
- (200-100) x 24.000 = 2.400.000 DT.

Question 2.b : (Fusion à l'endroit impliquant 2 entités sous contrôle distinct : Méthode d'acquisition)

Détermination du coût du regroupement : (0,25 point)

JV des actions MM remises en échange des apports [24 000x200]	4 800 000
Coûts directement attribuables au regroupement	21 800
Total	4 821 800

Allocation du coût du regroupement aux éléments identifiables acquis : (1 point)

+ Total Actif	6 400 000
+ Plus-values sur immobilisations corporelles nécessaires à l'exploitation	650 000
+ Plus-values sur biens fonciers HE	140 000
+ Plus-values sur titres cotés acquis en 2008	8 000
+ Plus-values sur titres cotés acquis en 2013	2 000
= J.V des actifs identifiables hors fiscalité différée (1) (0,25 point)	7 200 000

+ Total Passif	2 700 000
- Provisions pour risque fiscal devenues sans objet	(68 600)
= J.V des passifs identifiables hors fiscalité différée (2) (0,25 point)	2 631 400

	Base (a)	Montant (a)x30%
Différences temporelles déductibles	240 000	72 000
Actif d'impôt différé (3) (0,25 point)		108 000

	Base (a)	Montant (a)x50%x30%
Plus-values sur immobilisations corporelles	650 000	97 500
Plus-values sur biens fonciers HE	140 000	21 000
Plus-values sur titres cotés acquis en 2013	2 000	300
Passif d'impôt différé (4) (0,25 point)		118 800

Détermination du goodwill : (0,25 point)

+ Coût du regroupement	4 821 800
- JV des éléments identifiables acquis [(1)+(3)-(2)-(4)]	(4 521 800)
= Goodwill	300 000

Comptabilisation initiale de la fusion : (0,5 point)

Augmentation de capital de MM (0,25 point)

(B) Actionnaires Société "WC"	4 821 800	
(B) Capital social (100 x 24 000)		2 400 000
(B) Prime de fusion (200-100) x 24 000		2 400 000
(B) Fournisseurs ou Trésorerie		21 800

Libération de l'apport fusion (0,25 point)

(B) Divers actifs	7 200 000	
(B) Actif d'impôt différé	72 000	
(B) Goodwill	300 000	
(B) Divers passifs		2 631 400
(B) Passif d'impôt différé		118 800
(B) Actionnaires Société "WC"		4 821 800

Question 3.a :

Comptabilisation initiale des écarts de 1^{ère} consolidation : (1 point)

L'acquisition par MF de 70% du capital de MB met en évidence l'existence d'un goodwill déterminé comme suit :

Coût des titres (1)		354 800
Capitaux propres de "MB" au jour de l'acquisition	280 000	
+ Plus-value sur terrain	120 000	
Juste Valeur des actifs & passifs identifiables acquis hors impôt différé =	400 000	
± Fiscalité différée sur écarts d'évaluation [120.000 x 30%]	(36 000)	
Juste Valeur des actifs & passifs identifiables acquis =	364 000	
Q.P de "MF" dans la J.V des actifs & passifs identifiables acquis (2)	70%	254 800
Goodwill (1)-(2) (0,5 point)		100 000

(B) Terrains	84 000		(0,5 point)
(B) Goodwill	100 000		
(B) Passif d'impôt différé		25 200	
(B) Titres de participations dans MB		158 800	

Question 3.b :

Amortissement des écarts d'acquisition : (0,5 point)

(B) Réserves "MF"	20 000		(0,25 point)
(B) Résultat "MF"	20 000		
(B) Goodwill		40 000	
(G) Dotations aux amortissements	20 000		(0,25 point)
(G) Résultat global		20 000	

Question 3.c :

Partage des capitaux propres de MF : (0,5 point)

(B) Capital "MF"	500 000	
(B) Réserves "MF" [150.000-20.000]	130 000	
(B) Résultat "MF" [90.000 -20.000]	70 000	
(B) Titres de participations dans MF		300 000
(B) Résultats consolidés		42 000
(B) Réserves consolidées		78 000
630.000x60%-300.000x100%		
(B) Intérêts minoritaires		280 000
700.000x40%		

Partage des capitaux propres de MB : (0,5 point)

(B) Capital "MB"	200 000	
(B) Réserves "MB"	100 000	
(B) Résultat "MB"	50 000	
(B) Titres de participations dans MB		196 000
(B) Résultats consolidés		21 000
(B) Réserves consolidées		8 400
300.000x42%-196.000x60%		
(B) Intérêts minoritaires		124 600
350.000x58% - 196.000x40%		

Partage des capitaux propres de MT : (0,5 point)

(B) Capital "MT"	1 000 000	
(B) Réserves consolidées	760 000	
800.000-50.000x80%		
(B) Intérêts minoritaires (*)	0	
(B) Résultats consolidés [120.000x80%+14.000]	110 000	
(B) Titres de participations dans MT		800 000
(B) Réserves "MT"		950 000
(B) Résultat "MT"		120 000

(*) Selon NCT 35.24 "Les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale. Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire".

La part des minoritaires dans les capitaux propres autres que les résultats :
 $(1.000.000 - 950.000) \times 20\% = 10.000$ DT

La part des minoritaires dans le résultat déficitaire de l'exercice étant égale à 24.000 DT ($120.000 \times 20\%$). Elle dépasse celle dans les autres capitaux propres à hauteur de 14.000 DT ($24.000 - 10.000$). Cet excédent a été imputé sur les intérêts majoritaires.